

Le déconfinement sur le territoire franco-belge, comment ça se passe ?

Mis à jour le lundi 8 juin 2020

Les règles générales pour le passage de la frontière

Jusqu'au 15 juin, est-ce que je peux passer la frontière pour ...

aller travailler ?

un travail saisonnier agricole ? *

un voyage à l'étranger essentiel ?

rejoindre mon logement principal ?

la garde ou la visite de mes enfants ?

permettre à mon enfant de poursuivre sa scolarité ?

aider une personne vulnérable ?

aller chez le médecin ou un spécialiste médical ? **

retrouver ma compagne / mon compagnon ? (en union libre)

faire mes courses ?

aller chercher du tabac ou de l'essence ?

faire du sport ?

me promener ?

toute autre raison non listée ?

Les restrictions à la frontière franco-belge sont toujours valables : Les passages restent limités uniquement aux raisons essentielles et de nombreux contrôles ont lieu. Les frontières externes de l'Europe (espace Schengen) sont closes jusqu'au 15 juin. Ce document sera mis à jour quotidiennement pour intégrer les nouvelles autorisations selon l'évolution du déconfinement en France et en Belgique.

OUI, c'est une raison jugée essentielle. Il vous faudra remplir le formulaire de déplacement international. [Cliquez ici](#)

*Les travailleurs saisonniers doivent disposer d'un justificatif économique impérieux & être munis d'un contrat de travail.

**Seulement sur présentation d'un justificatif ou en cas d'urgence.

NON, à cette heure. Ce n'est pas une raison jugée essentielle, même après le déconfinement.

Revoir ma compagne / mon compagnon, ma famille, mes amis ?

	Dès à présent
En France	OUI, sans aucune autorisation nécessaire. Rassemblements dans le cercle privé autorisés sans limite de personnes, en respectant les règles de distanciation sociale. Pas de rassemblements de plus de 10 personnes dans les lieux publics.
En Belgique	OUI, sans aucune autorisation nécessaire. contact rapproché avec 10 personnes par semaine. Ces personnes pourront changer chaque semaine. Réunions de groupes sont limitées à 10 personnes enfants compris à domicile ou à l'extérieur. Mariages & enterrements : 30 personnes max.
En passant la frontière	NON, sauf pour retrouver son logement principal, avec l' attestation de déplacement international . Cette mesure ne concerne pas, à cette heure, les couples en concubinage, non mariés ou non pacsés.

Aller travailler ?

Des deux côtés de la frontière, le télétravail reste préconisé pour toute personne qui le peut, même avec le déconfinement en cours dans les deux pays.

Si le télétravail n'est pas possible, les entreprises doivent adopter les mesures appropriées pour garantir le respect maximal des règles de sécurité et de distanciation sociale.

	Dès à présent
En France	OUI, sans aucune autorisation nécessaire.
En Belgique	
En passant la frontière	OUI, avec les attestations. De la France vers la Belgique, avec l' attestation employeur et l' attestation de déplacement international . De la Belgique vers la France, avec le certificat employeur belge et l' attestation de déplacement international .

C'est bon à savoir ! Le télétravail n'impactera pas négativement les régimes d'imposition pour les travailleurs français en Belgique contraints de télétravailler en France. Il a été annoncé que la France a passé un accord avec l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg pour que le maintien à domicile de ces travailleurs frontaliers n'entraîne pas de conséquence sur leur régime d'imposition. En revanche, pas de prise de décision pour l'instant concernant les travailleurs belges en France contraints de télétravailler en Belgique. [Cliquez ici pour en savoir plus côté français](#), et [cliquez ici pour en savoir plus côté belge](#).

En ce qui concerne les déclarations de revenus en France, la date limite pour les non-résidents a changé : vous avez désormais jusqu'au 4 juin 23h59. [En savoir plus ici](#).
Vous êtes ressortissant d'un pays non-membre de l'Espace économique européen et êtes contraint de rester en Belgique pour le travail ? Vous pouvez bénéficier d'une prolongation de votre séjour à titre exceptionnel. [Plus d'informations ici](#).

En France et en Belgique / les différentes phases

Avec le déconfinement, comment ça marche pour ...

Des deux côtés de la frontière, les commerces réouvrent à compter du 11 mai 2020. Les mesures de distanciation sociale restent obligatoires dans l'ensemble des commerces et le port du masque conseillé. En France, le début de la phase 2 dès le 2 juin dans les zones vertes (dont la région Hauts-de-France) permet la réouverture des bars et restaurants. La date de réouverture des salles de cinéma en France est fixée au 22 juin. En Belgique, toutes les activités culturelles peuvent reprendre sans public dès le 8 juin. A partir du 1er juillet, avec public et un maximum de 200 personnes. Les cinémas pourront rouvrir dès le 1er juillet, ainsi que les parcs d'attractions et les plaines de jeux en intérieur. Les kermesses et fêtes de villages sont interdites jusqu'au 1er août. Les événements de masse sont interdits jusqu'au 31 août. Les casinos et les salles de fête (qui ne pourront accueillir 50 personnes maximum) pourront rouvrir à partir du 1er juillet. Les discothèques ne pourront rouvrir avant la fin août.

Aller faire des courses ?

	Dès à présent
En France	OUI, réouverture de TOUS les commerces, de biens ou de services, des marchés de plein air et des centres commerciaux.
En Belgique	OUI, réouverture des commerces de biens. Coiffeurs, esthéticiennes et autres métiers de contacts peuvent reprendre sur rendez-vous uniquement, avec un masque de protection. Les marchés peuvent reprendre avec maximum 50 marchands et l'accord des autorités locales. Le port du masque est obligatoire pour les vendeurs et leur personnel.
En passant la frontière	NON, pour l'instant. Faire ses courses ou fréquenter des commerces n'est pas perçu comme une activité essentielle pour le passage de la frontière.

Fréquenter un bar, un café, un restaurant ?

	Dès à présent
En France	OUI, mais avec une limite de 10 personnes par table, pas de service au comptoir et le respect des règles de distanciation.
En Belgique	OUI. Réouverture des bars, cafés, restaurants et lieux accueillant de larges publics. Restaurants et cafés pourront rester ouverts jusqu'à 1h du matin. Des groupes de maximum 10 personnes seront autorisés par table et il faudra 1,5m de distance entre les tables. Le personnel devra porter un masque. Les night shops pourront ouvrir jusqu'à 1h du matin également.
En passant la frontière	NON, pour l'instant.

Me faire soigner ou consulter un médecin ?

Les pharmacies sont ouvertes en France comme en Belgique.

	Dès à présent
En France	OUI, en privilégiant dès que possible la téléconsultation. Les ophtalmologues, dentistes & autres cabinets médicaux rouvrent à partir du 11 mai.
En Belgique	OUI.
En passant la frontière	OUI, mais seulement en cas d'urgence ou sur présentation d'un justificatif.

Porter assistance à une personne vulnérable ?

	Dès à présent
En France	OUI, sans aucune autorisation nécessaire.
En Belgique	
En passant la frontière	OUI, avec l' attestation de déplacement international . Attention : si cette action ne figure pas directement sur l'attestation française, elle reste néanmoins autorisée.

En France et en Belgique / les différentes phases

Avec le déconfinement, comment ça marche pour ...

Me promener, courir, faire du vélo me déplacer pour des loisirs ?

En Belgique, toutes les activités sportives peuvent reprendre dès le 8 juin. Les salles de fitness peuvent rouvrir. Seuls les sports de contacts comme le rugby devront se faire sans contact. Les piscines et centre de bien-être restent fermés jusqu'au 1er juillet.

	Dès à présent	1er septembre 2020
En France	OUI, le sport individuel extérieur est autorisé, ou en compagnie des personnes vivant sous le même toit. Réouverture des bibliothèques, médiathèques et des musées, des forêts (comme la Citadelle de Lille), de l'accès aux espaces fluviaux et des cimetières. Déplacements autorisés dans votre département ou dans un rayon de 100km en dehors de celui-ci (sans attestation). Les plages du Nord rouvrent.	Reprise des manifestations sportives.
En Belgique	OUI. Activité physique autorisée en compagnie de personnes vivant sous le même toit + maximum 2 personnes hors du cercle familial. Parcs ouverts. Les sports individuels ne nécessitant aucun contact physique sont autorisés. Les entraînements sportifs en extérieur peuvent avoir lieu, à 20 personnes maximum et en présence d'un entraîneur. Les clubs de sport peuvent rouvrir dans des conditions similaires. Réouverture des musées, des parcs animaliers et de certains bâtiments accueillant du public. Leurs cafétérias et restaurant doivent rester fermés.	
En passant la frontière	NON, pour l'instant.	

Prendre les transports en commun ?

	Dès à présent
En France	OUI, sans aucune autorisation nécessaire. Le port du masque est obligatoire et les mesures de distanciation sociale doivent être respectées.
En Belgique	
En passant la frontière	OUI, avec l' attestation de déplacement international pour justifier votre nécessité de déplacement d'un pays à l'autre. Les trains circulent entre Lille, Kortrijk et Tournai. La ligne de bus transfrontalière MWR ne circule pas au delà de la frontière pour le moment.

Aller à l'école ou à l'université ?

Les écoles vont progressivement rouvrir avec le déconfinement, selon les territoires et les niveaux. Les grandes écoles et universités, côté français, restent fermées jusqu'en septembre. En France, la catégorisation des départements (vert ou rouge) pourrait influencer sur les dates de reprise des cours.

	Dès à présent	juin 2020
En France	<p>OUI, les crèches rouvrent, par groupes de 10 enfants maximum. Même chose pour les maternelles et les élèves de l'élémentaire, par groupes de 15.</p> <p>Pour le Nord, département classé vert, réouverture progressive de toutes les écoles à partir du 2 juin, dont les collèges et les lycées. Les épreuves du bac et du bac français sont annulées et remplacées par un contrôle continu.</p>	
En Wallonie	<p>OUI, pour les élèves de 6e primaire et 6e (et 7e) secondaire, pour 2 jours de cours max. / semaine. A partir du 25 mai, pour les élèves de 1re et si possible 2e primaire, pour 1 jour de classe / semaine. Les élèves de 2e secondaire pourront aussi revenir pour 2 jours / semaine, ainsi que les élèves qui doivent faire l'objet d'un suivi spécifique, selon les écoles.</p>	
En Flandre	<p>OUI, mais pas pour tous les élèves. D'abord pour les première et deuxième années primaires (pour 4 jours / semaine), la sixième primaire (pour 2 jours / semaine), la sixième secondaire (pour 1 jour / semaine dans l'enseignement général, pour 2 jours / semaine dans l'enseignement technique et professionnel) et la septième année professionnelle (pour 2 jours / semaine).</p>	<p>Les autres années ne retourneront ensuite à l'école que si les conditions d'hygiène peuvent être assurées.</p>
En passant la frontière	<p>OUI, avec l'attestation de déplacement international pour justifier votre nécessité de déplacement d'un pays à l'autre. La poursuite de la scolarité pour les enfants est considérée comme une raison essentielle pour le passage de la frontière.</p>	

Se déplacer dans le pays ?

Attention : si les limitations de déplacement sont levées en France comme en Belgique, cela ne concerne pas encore le passage de la frontière, qui reste limité aux raisons essentielles jusqu'au 15 juin.

	Dès à présent
En France	OUI, fin de la limite de déplacements à 100 km. Les Français peuvent se déplacer librement sur l'ensemble du territoire.
En Belgique	OUI, pour l'ensemble des déplacements.
En passant la frontière	NON, pour l'instant.

Partir en vacances ?

Pour les déplacements internationaux non-essentiels, les frontières européennes sont fermées jusqu'au 15 juin minimum. La situation sera réévaluée à cette période.

	Dès à présent
En France	OUI, fin de la limite de déplacements à 100 km. Les Français peuvent se déplacer librement sur l'ensemble du territoire.
En Belgique	OUI, les Belges peuvent se déplacer sur l'ensemble du territoire.
En passant la frontière	NON, pour l'instant.